

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CROUY-SAINT-PIERRE

N°20-2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué par le maire sortant, s'est réuni à la mairie en séance publique.

Date de convocation :
15/03/2026

Étaient présents :

M. SINOQUET Régis, Mme MÉTAIS Christine, M. CLÉRE Denis, Mme SINOQUET Valérie, M. LEGRIS Cyril, Mme DENEL Carole, M. BULARD Benoît, Mme SARA Aline, M. ROSSET Maxence, Mme ISRAËL Mélanie et M. DENAUX Guillaume.

Date d'affichage :

Mme SINOQUET Valérie est désignée secrétaire de séance.

ÉLECTIONS DES ADJOINTS

Nombre de conseillers en exercices : 11

Sous la présidence de Monsieur SINOQUET Régis, élu maire, le Conseil municipal été invité à procéder à l'élection des adjoints.

Nombre de conseillers qui ont délibéré : 11

Le Maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil municipal.

Pour : 11

Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Contre : 00

Si, après deux tours de scrutin, aucune n'a obtenu de la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

Abstention : 00

En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L.2122-4 et L.2122-7-2 du CGCT).

Objet :

Le Conseil municipal a décidé de laisser un délai de cinq minutes pour le dépôt, auprès du maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoints au maire qui doivent comporter autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

Élection des adjoints

À l'issue de ce délai, le Maire a constaté qu'une liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire avait été déposée.

Certifié exécutoire compte tenu de :
Sa transmission en Préfecture le :

Cette liste a été jointe au procès-verbal.

Elle est mentionné dans le tableau de résultat ci-dessous par l'indication du nom des candidats placés en tête de chaque liste. Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints au maire, sous le contrôle du bureau désigné.

Et de sa publication le :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

a – Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0

b – Nombre de votants (enveloppes déposées) _____ 11

c – Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau _____ 0

d – Nombre de suffrages blancs _____ 0

Le Maire

e – Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] _____ 11

f – Majorité absolue _____ 6

Nom et Prénom des candidats	Nombre de suffrages exprimés	
	En chiffre	En lettres
CLÉRE Denis MÉTAIS Christine	11	ONZE

Ont été proclamés et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Monsieur CLÉRE Denis.

Fait et délibéré en séance les jours, mois, et an susdits.

**Pour extrait conforme,
Le Maire, Régis SINOQUET**

